



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2019-091

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

09-2019-12-02-002 - SKM_C22719120212450 (2 pages)

Page 3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

SOUS-PREFECTURE DE PAMIERS

Tél : 05 61 60 97 30

Fax : 05 61 67 55 10

Courriel : sp-pamiers@ariefge.gouv.fr

**Arrêté modificatif à l'arrêté du 9 janvier 2019
portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la
régularité des listes électorales dans les
communes de l'arrondissement de Pamiers**

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 06 juillet 2018 portant nomination de Mme Chantal Mauchet en qualité de préfète de l'Ariège ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 nommant Madame Agnès Bonjean, sous-préfète de l'arrondissement de Pamiers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-24 portant délégation de signature à Madame Agnès Bonjean, sous-préfète de l'arrondissement de Pamiers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Pamiers

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2019 portant modification des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Pamiers.

Considérant les erreurs matérielles contenues dans l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Pamiers, concernant la commune de Régat.

Considérant la demande de remplacement du délégué de l'administration, suite à démission, au sein de la commission de contrôle de la commune de Saint-Julien de Gras Capou en date du 16 septembre 2019 ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Pamiers :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral du 9 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, est modifié tel qu'indiqué ci-après :

Communes de moins de 1000 habitants			
Communes	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du TGI
Régat	M. Valéry DE BRUYNE	Mme Véronique ROUCH	M. Henri ESQUIROL
Saint-Julien de Gras Capou	M. Serge AUDABRAM	Mme Evelyne BRUNI	Mme Sandrine ROMERA-AUDABRAM

Article 2 :

Les listes complètes des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

La sous-préfète de Pamiers et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Pamiers, le **- 2 DEC. 2019**

La sous-préfète

Agnès BONJEAN